

Délibération n° 20260226-002

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 26 février 2026

Objet : MISE A JOUR DU
TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :
21 février 2026

Nombre de délégués :

En exercice : 143

Présents : 14

Pouvoir : 0

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0 –

Abstention : 0 –

Ne prend pas part au

vote : 0 –

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un février à neuf heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade, Cébazat, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le comité syndical a de nouveau été convoqué le 26 février 2026 à dix heures, en application des articles L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans les locaux de Territoire d'Énergie Puy de Dôme à Cournon d'Auvergne.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MARQUES Antonio, BRUN Evelyne, COUDUN Laurent, OLIVAIN Thierry, DURAND Jean-Paul, COUPAT Sylvie, PRADIER Alain, BRUGIERE Eric, DEVERNOIX Marc-Antoine, BOISNAULT Christian, LAMOUREUX Jean-François, RABY Laurent

Suppléants ayant pouvoir :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme BRUN

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code général de la fonction publique ;

Considérant que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant des collectivités et établissements publics. Il appartient ainsi au comité syndical de définir la liste des emplois permanents et non permanents, à temps complet ou non complet, nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant que l'ensemble des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades sont regroupés dans le tableau des effectifs ;

Considérant que pour l'ensemble des emplois permanents visés dans les tableaux ci-dessous, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées par l'article L332-8 du code général de la fonction publique ;

Monsieur le Président indique que la mise à jour du tableau des effectifs comprend :

- La création d'un emploi permanent au sein du cadre d'emploi des attachés, consécutive à la réussite d'un agent à la promotion interne ;
- La création d'un second emploi permanent dans le cadre d'emploi des attachés, destiné au recrutement d'un juriste

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le tableau des effectifs de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme projeté au 21 février 2026 comme suit :

GRADE	TC	TNC	TOT	ETP	TC	TNC	TOT	ETP	TC	TNC	TOT	ETP
Filière administrative	17	0	17	17	12	0	12	12	5	0	5	5
<i>Emplois administratifs de direction</i>	1	0	1	1	0	0	0	0	1	0	1	1
Directeur général des services	1		1	1	0		0	0	1		1	1
Attachés territoriaux	5	0	5	5	3	0	3	3	2	0	2	2
Attaché principal	1		1	1	1		1	1				
Attaché	4		4	4	2		2	2	2		2	2
Rédacteurs territoriaux	4	0	4	4	4	0	4	4	0	0	0	0
Rédacteur principal 1ère cl	1		1	1	1		1	1	0		0	0
Rédacteur	3		3	3	3		3	3	0		0	0
Adjoint administratifs territoriaux	7	0	7	7	5	0	5	5	2	0	2	2
adjoint administratif territorial principal 1ère cl	2		2	2	1		1	1	1		1	1
adjoint administratif territorial principal 2ème cl	3		3	3	3		3	3				
adjoint administratif territorial	2		2	2	1		1	1	1		1	1
Filière technique	8	0	8	8	5	0	5	5	3	0	3	3
Ingénieurs territoriaux	5	0	5	5	4	0	4	4	1	0	1	1
Ingénieur	5		5	5	4		4	4	1		1	1
Techniciens territoriaux	3	0	3	3	1	0	1	1	2	0	2	2
Technicien	1		1	1					1		1	1
Technicien Ppal 1ère classe	1		1	1					1		1	1
Technicien Ppal 2ème classe	1		1	1	1	0	1	1				
TOTAL GÉNÉRAL	25	0	25	25	17	0	17	17	8	0	8	8

- De procéder à la création d'emplois de la manière suivante :

ANNEXE 1 : CRÉATION / SUPPRESSION DE POSTES PERMANENTS ET NON PERMANENTS					
CRÉATION DE POSTES PERMANENTS					
Service	CADRE D'EMPLOI	GRADE	Emploi	Date d'ouverture du poste	Nature du besoin
FINANCES	Attaché	Attaché	Coordinateur (trice) budgétaire et financière	1er mars 2026	Obtention promotion interne
DIRECTION	Attaché	Attaché / Attaché principal de 1ère classe / Attaché principal de 2ème classe	Juriste	1er mars 2026	Assurer la rédaction des conventions, documents officiels de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme
CRÉATION DE POSTES NON PERMANENTS					
Service	CADRE D'EMPLOI	GRADE	Emploi	Date d'ouverture du poste	Nature du besoin

- De procéder à la création de deux postes permanents dans le cadre d'emploi des attachés ;
- D'approuver le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus ;
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires correspondants.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme :
 Le Président,
 Monsieur Sébastien GOUTTEBEL

PREFECTURE DU PUY-DE-DÔME

03 MARS 2026

BUREAU DU COURRIER

 territoire
 d'énergie
 PUY-DE-DÔME